



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comment l'AFD œuvre-t-elle aux côtés des collectivités guadeloupéennes pour améliorer le délai de paiement de leurs fournisseurs ?

*Gilles CHAUSSE, Directeur Guadeloupe, St Martin & St Barthélemy
CONGRES ACC'DOM - 10 novembre 2024*

#WorldInCommon

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT | FRENCH DEVELOPMENT AGENCY



1. L'AFD en Guadeloupe : principaux outils d'intervention

#WorldInCommon

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT | FRENCH DEVELOPMENT AGENCY

L'AFD EN GUADELOUPE ET A SAINT-MARTIN


1.1 UNE ACTIVITE DE FINANCEMENT MAIS AUSSI D'APPUI TECHNIQUE

L'AFD en Guadeloupe et à Saint-Martin :
une **intervention multiple** oscillant entre 70 M€ et 100 M€ annuellement
(2024, année de forte activité de prêt : proche de 200 M€)

75 à 80% de **Prêts Long Terme au taux d'intérêt bonifié**

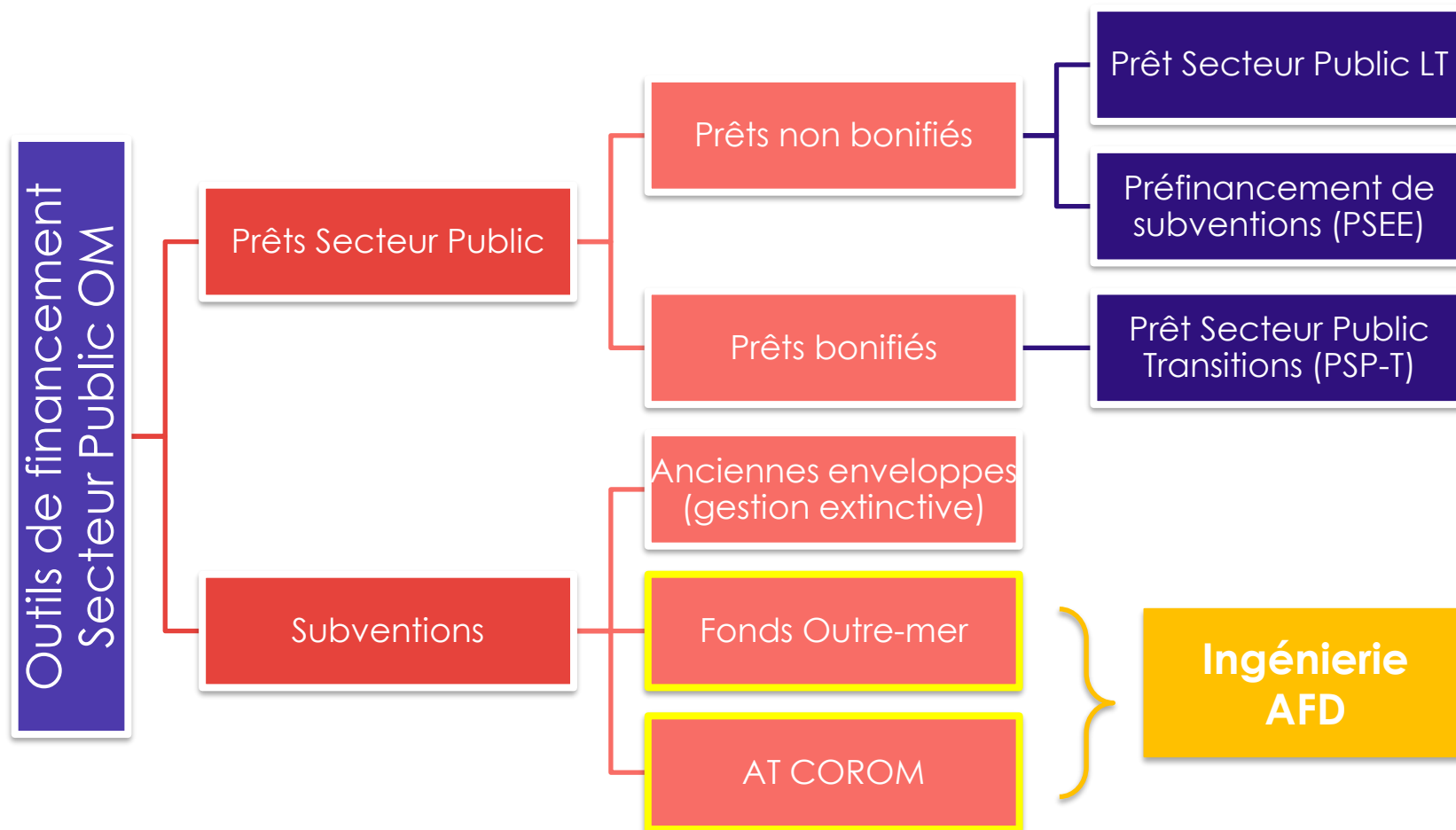
10 à 15% de **Préfinancements de subventions**

2 à 5% de mobilisation d'**appui-conseil**

- 
- Renforcement technique des collectivités locales sur le plan organisationnel et financier
 - Appui technique à la réalisation de projets d'investissement
 - Mise à disposition d'expertise et d'assistance technique

L'AFD EN GUADELOUPE ET A SAINT-MARTIN

1.2 LES PRINCIPAUX OUTILS EN 2024



L'AFD EN GUADELOUPE

1.3 DES FINANCEMENTS, EN PRIORITE VERS DES PROJETS :

- **intégrant une démarche environnementale forte (RSE pour les entreprises, co-bénéfices climat pour les collectivités, prise en compte de la préservation de la biodiversité).**
- **autant que possible, générateurs de recettes propres pour les collectivités ou permettant des économies.**
- **dont les coûts de fonctionnement sont maîtrisés et anticipés.**
- **destinés à améliorer les infrastructures économiques et sociales (y compris projets favorisant le lien social).**

2. Un dispositif d'appui-conseil tourné prioritairement au service des collectivités aux finances fragiles

L'AFD EN GUADELOUPE

2.1 A L'ORIGINE DE CE DISPOSITIF : UN CONTEXTE DE FRAGILITE DES FINANCES LOCALES

- Il y a cinq ans, **50% des collectivités du territoire avec des finances fragiles** voire dégradées (1/3 d'entre elles avait un déficit > à 10% de leur recettes de fonctionnement).
- L'une des principales causes de cette fragilité : des **dépenses de personnel** lourdes pénalisant les ratios d'épargne (avec un poids moyen de 67% des dépenses de personnel dans les recettes de fonctionnement).
- un effort d'investissement très faible (17%).
- Du fait d'une section de fonctionnement dégradée, une **trésorerie tendue** impliquant des délais de paiements des fournisseurs longs.
- Il y a cinq ans, **44% des communes avec des délais de paiement moyens supérieurs aux 30 jours** prévus par le Code des Marchés Publics → impact sur **l'activité des entreprises** du territoire.

CONSÉQUENCES DE TELLES SITUATIONS ?



CONSÉQUENCES DE TELLES SITUATIONS ?

- Une grande solitude des collectivités et en premier lieu de leurs responsables.
- L'image dégradée de la collectivité et la rumeur publique.
 - Tensions au sein des équipes de gestion.
 - Plus d'amis et des relations qui se distendent.
 - Des banquiers « aux abris ».
 - .
- Une difficulté de recours aux financements (organisation, fragilités)

QUE FAIRE ? COMMENT AGIR ?



QUE FAIRE ? COMMENT AGIR ?...

→ Améliorer les finances
et l'organisation de la/ des collectivités



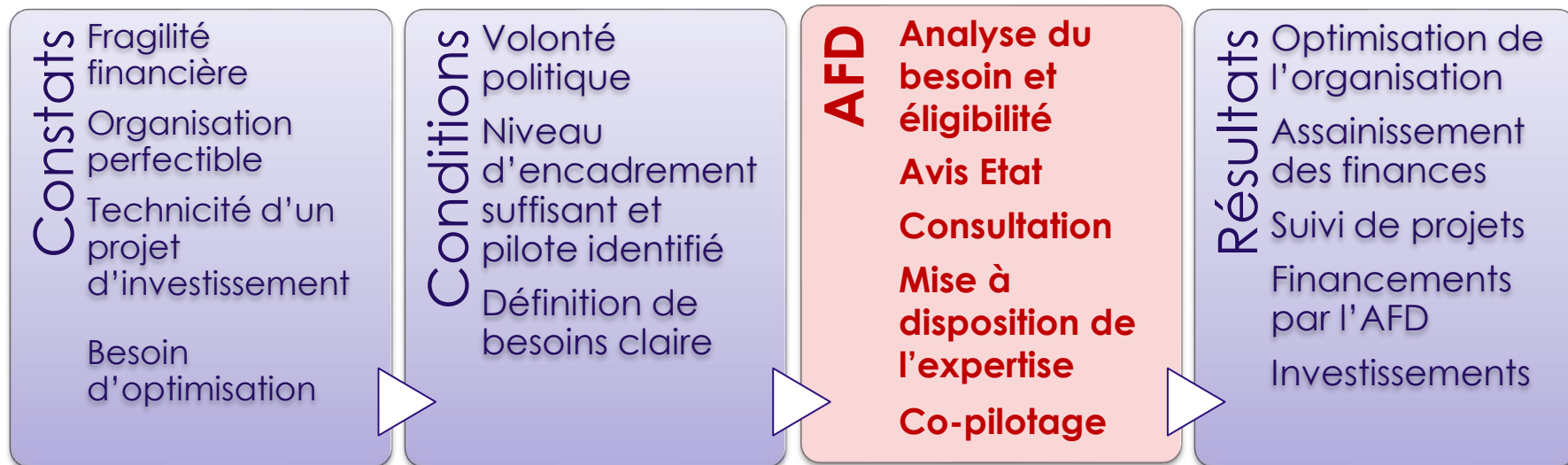
L'AFD EN GUADELOUPE

2.2 - L'APPUI-CONSEIL : QUELS OBJECTIFS?

- Développé depuis 2017 : **Renforcement de l'appui technique de l'AFD aux collectivités pour l'amélioration des finances et de l'organisation**
- initialement, collectivités en mauvaise situation financière
 - étendu à des collectivités recherchant l'optimisation de leurs finances, de leur organisation ou la structuration de leurs investissements.
- Financé sur **Fonds Outre-Mer, délégué à l'AFD.**
 - **Des enveloppes de subventions** activables selon les requêtes des collectivités, avec l'objectif de :
 - Dynamiser les investissements publics sur le territoire
 - Soutenir mécaniquement la commande publique et donc l'économie locale
 - **Améliorer les délais de paiement des fournisseurs.**
 - **Un dispositif multiforme :**
 - Assainissement des finances
 - Renforcement de l'organisation
 - Appui technique ou AMO dédiés à l'accélération des investissements

L'AFD EN GUADELOUPE

2.3 - L'APPUI-CONSEIL : COMMENT ?



A ce jour, 26 communes, 5 EPCI ont bénéficié de ce dispositif.

→ **Un dispositif efficace : niveaux d'épargne retrouvés pour les communes suivies et mise en place de financement des investissements**

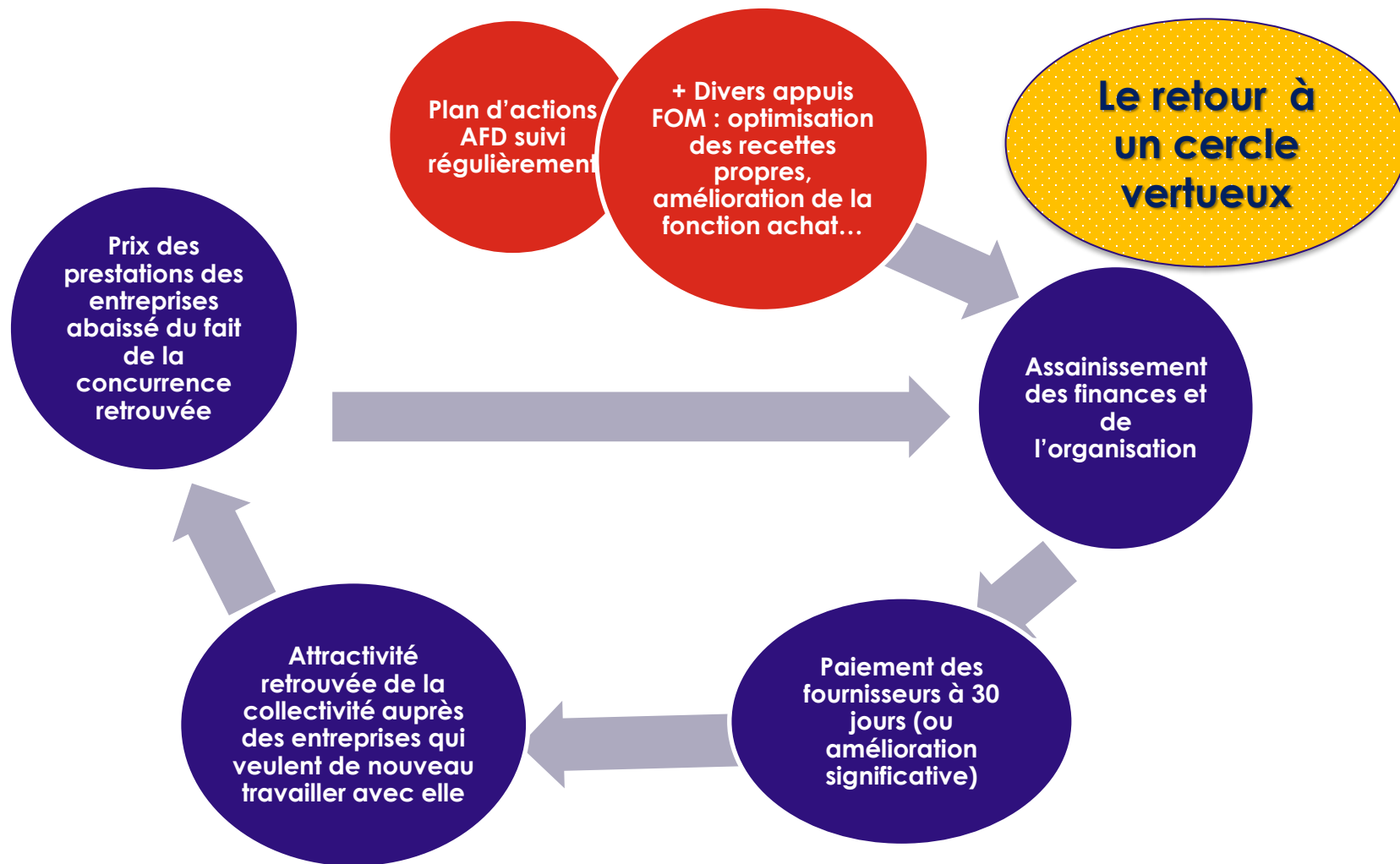
→ **Un dispositif précurseur des COROM**

L'AFD EN GUADELOUPE

2.4 - L'APPUI-CONSEIL : UN CONTENU EN PLUSIEURS PHASES



2.5 – L'APPUI-CONSEIL AFD AU SERVICE DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT ET DE LA REDUCTION DES DELAIS DE PAIEMENT



L'AFD EN GUADELOUPE

2.6-FOCUS SUR LE DISPOSITIF « CONTRAT DE REDRESSEMENT OUTRE-MER » COROM

▪ **Quelle cible :**

Communes dont la santé financière ne peut être rétablie à court terme **sans mesure exceptionnelle forte,**

Réponse au rapport Patient-Cazeneuve portant sur les délais de paiement fournisseurs : sous conditions d'atteinte d'un certain nombre de résultats consignés dans un contrat (COROM), **versement d'une subvention exceptionnelle fléchée vers le paiement des fournisseurs** selon une liste de priorité.

▪ **Rôle de l'AFD :**

- Apport d'**assistance technique** à demeure, à des fonctions clés, financé par une enveloppe Outre-Mer dédiée,
- Suivi et copilotage des travaux de ces AT,

▪ **Modalités :**

- Horizon de 3 ans,
- COPIL semestriels (AT, Ville, Etat, AFD),
- Appui technique ponctuel possible sur FOM,
- Financements AFD pour investissement prioritaires,
- Subvention Etat pour paiement des dettes fournisseurs,

3. Un dispositif de préfinancement de subventions, pour payer les dépenses d'investissement dans des délais réduits

L'AFD EN GUADELOUPE

3.1 PREFINANCEMENT DE SUBVENTIONS

- Répondre aux besoins de trésorerie à court terme des acteurs publics pour les projets d'investissement qui bénéficieront de subventions après leur réalisation en préfinançant les subventions européennes, d'État, d'autres organismes publics français et des collectivités majeures (Région et Département).

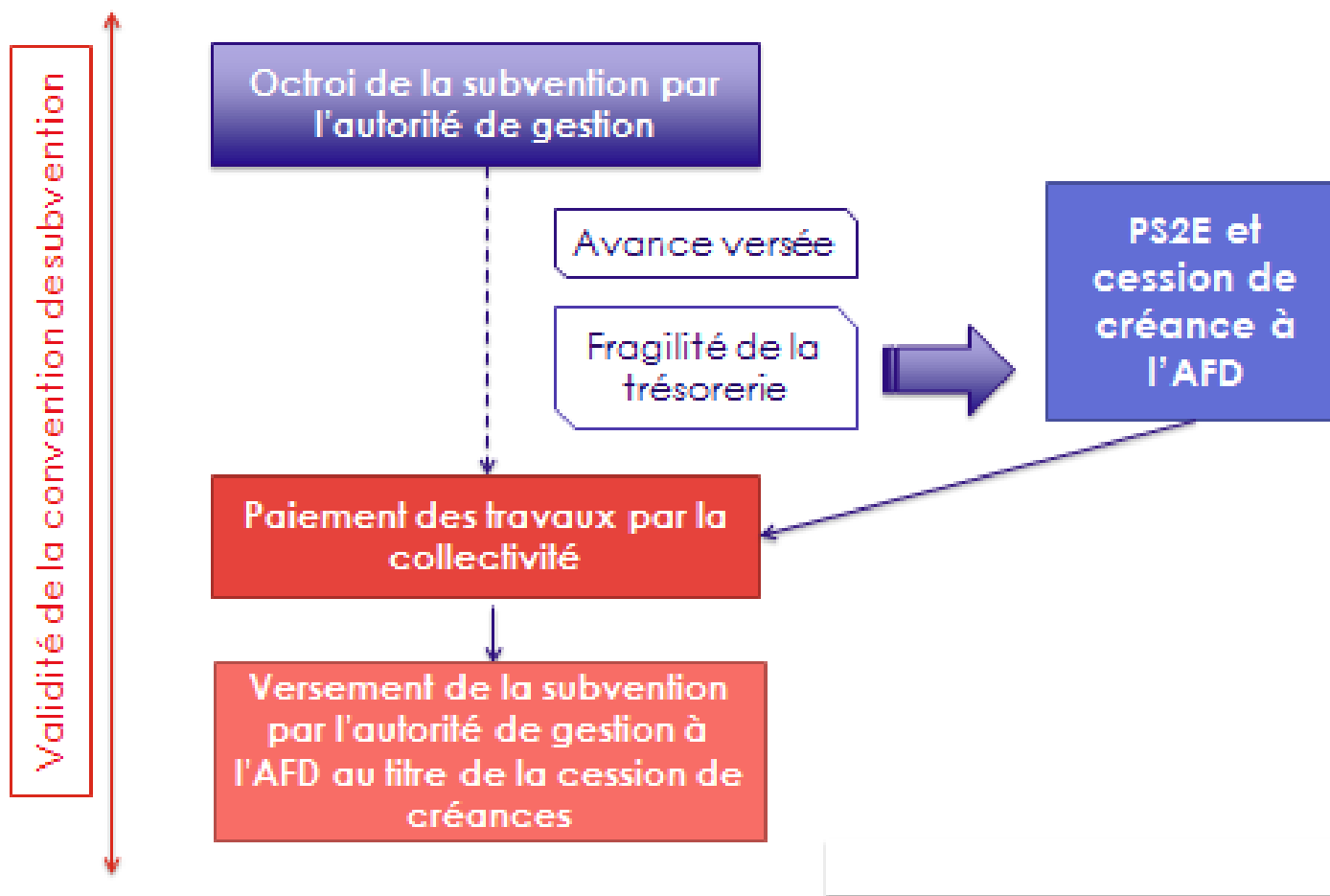


Caractéristiques:

Type : prêt au secteur public et prêt aux conditions du marché entreprises
Quotité de financement : jusqu'à 100% de la subvention
Durée : 3 à 5 ans
Différé : 0 à 5 ans
Taux d'intérêt : Euribor 6 mois (et potentiellement 3 ou 12 mois)
Décaissements : un ou plusieurs décaissements
Devises : EUR
Echéances : trimestrielles, semestrielles ou annuelles
Mobilisation des fonds : après l'accord de l'organisme qui subventionnera le projet et avant la fin des travaux

L'AFD EN GUADELOUPE

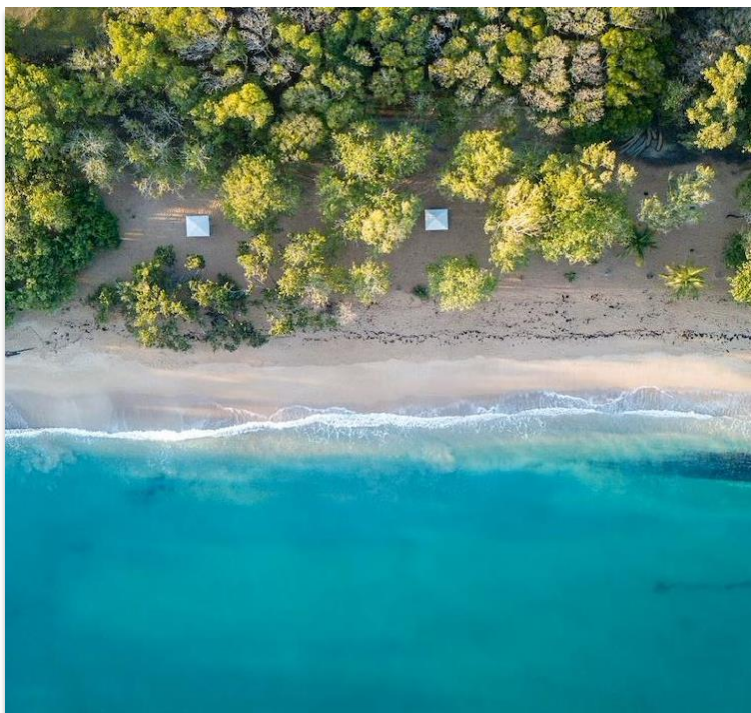
3.2 LE PREFINANCEMENT DE SUBVENTIONS



L'AFD EN GUADELOUPE

3.3. A COTE DU PREFINANCEMENT DE SUBVENTION, UN PRÊT TRANSITION

- Répondre aux besoins de financement à long terme des acteurs publics dans leurs secteurs d'intervention.
- Encourager et accélérer les actions en faveur de la réduction des déchets, de l'inclusion sociale, de l'atténuation ou de l'adaptation au changement climatique, de la biodiversité et de l'adaptation aux risques naturels.



Caractéristiques:

Type: prêt au secteur public bonifié

Quotité de financement: jusqu'à 100 % de l'opération

Montant: pas de montant maximal de prêt
Plafonnement de la bonification : prêt d'un montant maximal de 21 M€

Durée: de 3 à 25 ans, à titre dérogatoire
possibilité d'aller jusqu'à 30 ans

Différé: maximum 3 ans. À titre dérogatoire 7 ans.

Taux: fixe ou variable

MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Contact Collectivités Locales
Agence de Guadeloupe & Iles du Nord :**
minatchym@afd.fr

www.afd.fr